

« A l'attention des membres et du comité de ProTell concernant l'AG extraordinaire du 28.10.2017 :

Mesdames, Messieurs,

**ACTUELLEMENT LE DROIT D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES ET D'ARMES A FEU N'EST PAS GARANTIT PAR LA CONSTITUTION ET N'EST PAS INSCRIT DANS LA CONSTITUTION.**

C'est pourquoi j'ai notamment proposé deux motions à soumettre au vote de l'assemblée dont les buts sont **LE LANCEMENT D'UNE INITIATIVE POPULAIRE FEDERALE AINSI QU'UNE PROPOSITION DE FINANCEMENT Y RELATIVE (MOTIONS NO 1 ET 2), CECI AFIN DE GARANTIR ENFIN NOS DROITS, DE MANIERE SÛRE ET DURABLE, CONTRE TOUTES ATTAQUES P.EX. DE L'UNION EUROPEENNE, DU PARLEMENT OU DE L'ADMINISTRATION. QUANT AU FINANCEMENT, CELUI-CI OCCASIONNERAIT UNE PARTICIPATION TRES MODESTE POUR CHAQUE MEMBRE.**

Je vous remercie par avance de bien vouloir en prendre connaissance **ET SOUHAITERAIS QUE VOUS APPROUVIEZ LORS DU VOTE CES DEUX PROPOSITIONS.**

Notre nouveau comité a certes déjà entrepris plusieurs actions à divers niveaux contre la nouvelle directive européenne MAIS J'ESTIME QUE **TOUS LES MOYENS LEGAUX** (lobbying parlementaire, référendum ET INITIATIVE) **DOIVENT ETRE UTILISES POUR COMBATTRE TOUTE RESTRICTION A NOS DROITS** ET QUE L'ON PEUT UTILISER ET PROFITER DES SYNERGIES DES AUTRES ACTIONS (lobbying parlementaire, référendum) **POUR LANCER SANS TARDER ET DEFENDRE CETTE INITIATIVE.** POUR ILLUSTRATION, ON NE GAGNE PAS UN MATCH DE TENNIS EN UTILISANT QUE LE REVERS OU L'AMORTIE MAIS AVEC TOUS LES COUPS DISPONIBLES.

**PAR AILLEURS, SANS DISPOSITION CONSTITUTIONNELLE ET DONC SANS CETTE INITIATIVE, MEME UNE VICTOIRE PARLEMENTAIRE OU EN REFERENDUM NE SERAIT QUE PROVISOIRE CAR LES ATTAQUES REVIENDRONT SANS CESSER ET TOUTE MODIFICATION ULTERIEURE DE LA LAArm SERAIT POSSIBLE ET LEGALE. SI LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES NE NOUS ETAIENT PAS FAVORABLES ET QU'UN REFERENDUM N'ABOUTISSAIT PAS, LES MESURES NEGATIVES DECIDEES PROVOQUERAIENT LEURS EFFETS (RENONCEMENT ET BAISSSE DU NOMBRE DES DETENTEURS D'ARMES, SOCIETES DE TIR EN PERTE DE VITESSE, FERMETURES DE STANDS ET D'ARMURERIES) ET LE LANCEMENT D'UNE INITIATIVE A CE MOMENT-LA SERAIT TARDIF ET AURAIT MOINS DE CHANCE DE REUSSITE.**



./.

C'EST UNE LUTTE ET LA LUTTE C'EST MAINTENANT, PAS DANS 1, 2 OU 3 ANS ! CAR IL Y A AUSSI UN MOUVEMENT, HELAS, POUR RENFORCER SCHENGEN ET GLOBALISER LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME, AVEC LEQUEL NOUS N'AVONS RIEN EN COMMUN MAIS DONT NOUS FERONS UNE FOIS ENCORE LES FRAIS.

JE SUIS PERSUADE QU'ACTUELLEMENT ON PEUT AU MOINS OBTENIR 100'000 SIGNATURES ET GAGNER ENSUITE DEVANT LE PEUPLE VOIRE LES CANTONS (GRÂCE P.EX. AU SOCIETES DE TIR PRESENTES DANS CHAQUE CANTON). Quoi qu'il en adienne ensuite devant le Peuple et les Cantons, je n'aimerais pas être le/la parlementaire qui accepte de modifier la loi dans le sens de Bruxelles en sachant qu'il y a une initiative populaire fédérale qui fixe "le contraire" et qui a recueilli les signatures nécessaires ou est en voie de les obtenir...VOUS TROUVEREZ EGALEMENT D'AUTRES MOTIVATIONS DANS LE TEXTE DES MOTIONS.

**EN OUTRE, CETTE INITIATIVE DEFEND TOUS LES POSSESSEURS OU FUTURS POSSESSEURS LEGAUX D'ARMES** ET NE RECOURT VOLONTAIREMENT PAS A LA CATEGORISATION DES POSSESSEURS\* NI A LA CATEGORISATION DES ARMES (sauf exception).

Merci par avance et meilleures salutations.

Perrenoud

N.B. Ces propositions portent la mention de l'AG extraordinaire du 17.06.17, lors de laquelle elles n'ont pas pu être présentées pour diverses raisons et ont donc été reportées à cette nouvelle assemblée extraordinaire

\*et n'utilise donc volontairement pas la non-appropriée terminologie - Tireurs, Chasseurs et Collectionneurs - ou pire -Tireurs sportifs, Chasseurs et Collectionneurs- **dont l'usage n'est pas représentatif de tous, n'a pas de définition claire et ne fait que faciliter l'action de nos adversaires en divisant les possesseurs d'armes en catégories inutiles** puisque tous sont des possesseurs d'armes »

